



# **PROGRAMME DE FORMATION**

**Habilitation pour l'accès à la profession de  
Conducteur de taxi**

**Code RS 5635**

Echéance de l'enregistrement 31-12-2026

**Mise à jour le 01/03/2026**

**LES OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Les objectifs de la formation sont de préparer le candidat aux épreuves d'admissibilité (théorie) et d'admission (pratique).

Pour accéder à la formation le candidat doit :

- Être titulaire d'un permis en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Ne pas être inscrit au registre du casier judiciaire B2
- Avoir un niveau en langue française suffisant pour suivre la formation (degré 3)

**APTITUDES** : être apte physiquement à la conduite (le certificat d'aptitude sera délivré par un médecin agréé par la Préfecture).

**COMPÉTENCES** : réussir les tests de positionnement avant l'entrée en formation.

**DÉLAIS D'ACCÈS** : en fonction du mode de financement de la formation les délais peuvent varier d'une administration à une autre (voir directement avec l'organisme financeur)

**MÉTHODES MOBILISÉES** : démonstrative, active, affirmative, interrogative.

**MODALITÉS D'ÉVALUATIONS** :

Cours théoriques : QCM et QRC, exercices pendant la formation et suivi post formation

Cours pratiques : diverses mises en situations pour évaluer les différentes compétences à acquérir pour l'obtention de l'épreuve d'admission (conduite et sécurité, relation client, construction du parcours, facturation et paiement).

**ACCESSIBILITÉ** : nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**PROGRAMME DE FORMATION**  
**Mobilité Géographique Taxi - 14 heures**  
**(Mobilité Département 13)**  
**Code RS 5635**

**DURÉE DE LA FORMATION : 14 heures**

**APPROFONDISSEMENT ET MISE À JOUR DES CONNAISSANCES**

Réglementation générale du droit des transports et de la sécurité routière  
Les innovations dans la gestion de la relation avec les clients  
Et les évolutions des pratiques professionnelles

A - Réglementation du transport public particulier de personnes	4 heures
F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale.	5 heures
G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité	5 heures

Démarche pédagogique : cours théoriques

**Prérequis :**

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire  
Être titulaire d'une carte professionnelle

**Formateurs :**

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations  
Pour enseigner

**Profils concernés :** Tout public titulaire d'une carte professionnelle

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

**Lieu de formation :** en centre

**Formation en groupe :** 20 personnes

## **PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ – 14 HEURES**

### **A - Réglementation du transport public particulier de personnes**

**4 heures**

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, etc.) et connaître leur signalétique
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle

### **F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale.**

**5 heures**

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics, ainsi que les principaux axes routiers.

### **G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité**

**5 heures**

- Connaître la réglementation locale en vigueur, les sanctions.
- Convention CPAM